



Mallette prévention des maltraitances

Personnes et situations à risques

1° Avant propos

2° personnes à risques de maltraitance

3° situations à risques de maltraitance

4° les facteurs de risques

5° personnes à risques (victimes, abuseurs)

Mars 2013

1° Avant propos

Personnes et situations à risques (de quoi s'agit-il ?)

Il semble important, en préambule, de définir la notion de « risque »

Selon le petit Robert, « le risque est un danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité. C'est l'éventualité d'un événement subi qui peut causer un dommage ».

S'agissant du problème qui nous préoccupe « le risque de maltraitance » :

« c'est une situation non souhaitée ayant des conséquences négatives résultant de la survenue d'un ou plusieurs événements défavorables dont la probabilité d'apparition est incertaine ».

Parler de « risques », c'est évidemment envisager le « droit au risque » et ses limites.

Rappelons qu'une personne âgée est un sujet de droit, un adulte responsable de ses actes.

L'article premier de la charte des droits et libertés des personnes âgées précise « la famille et les intervenants doivent respecter le plus possible le désir profond de la personne âgée ».

Cependant le droit pour les personnes âgées de prendre des risques trouve ses limites dans la nécessaire protection de la personne elle-même ou d'autrui ou, dans l'hypothèse de l'impossibilité de recueillir un consentement.

En effet, l'incapacité d'une personne présentant des troubles du comportement, de consentir, constitue un obstacle à l'exercice de son droit au risque.

On devine facilement la difficulté à déterminer la frontière entre les risques divers « consentis » et les risques de maltraitance « subis ».

En résumé, l'évaluation des risques de maltraitance n'est pas une pratique anodine. Elle nécessite de trouver une juste position en évitant à la fois une attitude permanente de suspicion ou, au contraire une difficulté à voir et à nommer ce qui conduit à une situation particulière.

2° Personnes à risques (personnes vulnérables, personnes fragiles)

Dans le cas de personnes âgées, les notions de vulnérabilité et de fragilité peuvent paraître évidentes et peuvent devenir source de malentendus et de violences par rapport au sujet vieillissant considéré comme nécessairement dépendant et fragile.

Cependant, il importe de distinguer les personnes âgées en forme avec une excellente intégration sociale des personnes âgées vulnérables ou fragiles.

- Que sont les personnes vulnérables ?

Sont vulnérables, les personnes qui, dans une situation pathologique ou hors normes, ne sont de fait pas en mesure d'exercer correctement leurs droits et libertés. La vulnérabilité implique aussi, l'environnement social, communautaire, juridique et éthique.

Personnes à risques et situations à risques sont traitées ensemble, car les personnes à risques ont une vulnérabilité qui les expose à des maltraitements compte tenu de situations spécifiques qui peuvent être identifiées.

Il est important de repérer les facteurs de risques pour une prévention adaptée des situations de maltraitance. Il convient de souligner que le plus souvent la maltraitance repose sur plusieurs facteurs de risques.

Bien que certains facteurs de risques soient communs aux situations de maltraitance rencontrées à domicile et à celles en institutions, il convient de les distinguer, surtout en ce qui concerne le profil des auteurs.

De plus, lorsqu'on aborde les personnes à risque, cela amène à préciser :

- les personnes à risques d'être victimes
- les personnes à risques d'être auteurs.

❖ **PERSONNES A RISQUES A DOMICILE.**

Profil des victimes :

- l'isolement : de ce fait les comportements de maltraitance tendent à être cachés (notion de « huit-clos »).
- la cohabitation d'autant plus si elle dure longtemps et que le logement est inadéquat.
- le grand âge avec l'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée de la dépendance.
- les femmes de plus de 75 ans, majoritairement seules (conjointes ou compagnons décédés)
- Les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, qui accroît leur vulnérabilité, celles atteintes de pathologies dégénératives (maladie d'Alzheimer...) et/ou entraînant des troubles du comportement, du caractère
- Les personnes très dépendantes pour les soins de base (alimentation, toilette)
- Les personnes possédant un patrimoine tant au niveau des biens que des revenus, cette notion est à relativiser : la personne considérée comme « riche » est celle qui possède plus que l'autre.
- Les conflits interpersonnels, en lien avec l'histoire familiale.
- Les personnes ayant été elles-mêmes maltraitantes antérieurement (syndrome du patriarche déchu).

Profil des auteurs : il convient de distinguer l'entourage familial ou autre, tels que amis, voisins...et l'entourage professionnel.

Entourage familial :

- l'isolement car il peut accroître le stress familial et les abus sont cachés (pas de regard extérieur)
- la cohabitation : logement inadéquat, le confinement, le conflit de génération....
- Les difficultés psychologiques, les troubles mentaux, la dépression et tous les problèmes de santé qui rendent les relations plus difficiles.
- Les personnes souffrant d'addiction : consommation d'alcool, drogues, psychotropes.

...

- La dépendance financière par rapport à la personne vulnérable : manque de ressources, problèmes sociaux, chômage.
- Les habitudes de violence et leur banalisation : des tensions, conflits, « comptes à régler »
- Le manque d'information et la méconnaissance des pathologies (symptômes, conséquences...)
- L'âge des aidants « naturels » : d'un âge déjà avancé ils doivent assumer une lourde charge ne leur permettant plus d'être libres (loisirs, petits-enfants...) et avec un retentissement sur leur santé.
- L'épuisement des aidants qui ne reçoivent aucune aide ou qui la refusent (notion de devoir, de culpabilité...)

Entourage professionnel :

- l'isolement avec aucun soutien ni supervision par rapport à une charge de travail lourde.
- L'épuisement avec l'absence de relais.
- L'insuffisance ou l'absence de formation : gestes techniques inadaptés, méconnaissance des pathologies, des mécanismes du vieillissement...
- L'absence de motivation, d'intérêt pour s'occuper d'une personne âgée ou en situation de handicap.
- Les problèmes personnels et psychologiques pouvant engendrer des comportements délictuels.

❖ **Personnes à risques en institution**

Profil des victimes :

- *l'isolement* : absence de réseau familial et/ou amical : aucune visite et pas de regard extérieur à l'établissement.
- les personnes manifestant des troubles psycho-intellectuels qui rendent difficiles voire impossibles toute communication.
- les personnes atteintes de pathologies engendrant des comportements difficiles : les brusques mouvements d'agressivité, les agitations nocturnes, les cris, les propos délirants, la déambulation...
- les personnes présentant certains comportements liés au caractère : la timidité, le repli (la personne ne se plaint jamais) ou au contraire l'autorité, l'agressivité, le manque d'égard envers le personnel (la personne n'est jamais satisfaite)
- l'entrée forcée en établissement qui ne facilite pas l'adaptation.

Profil des auteurs :

➤ Risques liés à l'institution :

● Les facteurs structurels :

conception ce sont les conditions d'installation de l'établissement, son architecture (vétusté, inadéquation des locaux, accessibilité..) son environnement (géographique, social...)

● Les facteurs organisationnels :

conflits interne- manque de personnel (dotation insuffisante)

- absentéisme (non remplacement), turn-over
- la routine et la résistance aux changements
- le manque ou l'insuffisance de formation
- l'absence ou l'insuffisance de soutien aux équipes (pas de supervision, pas de « lieu de parole »...)
- l'absence de projet de vie pour les résidents
- le règlement intérieur trop rigide (horaires de lever, de repas...)
- les conflits internes

➤ Risques liés aux professionnels :

- les problèmes personnels, relationnels, psychologiques.
- les comportements délictueux
- le stress et l'épuisement
- L'isolement du soignant
- l'insuffisance de formation
- l'absence de motivation, de considération de la personne âgée avec refuge dans des soins techniques (personnes âgées instrumentalisées)
- la dévalorisation des services de gérontologie par rapport à d'autres services jugés « plus nobles » découlant du regard que porte la société sur les aînés.

Pour conclure :

La résolution des situations de maltraitance est souvent complexe, surtout quand celle-ci a lieu au domicile et au sein des familles. Elle exige une analyse pluridisciplinaire par des personnes compétentes connaissant les situations locales.

Une majorité de cas peut-être résolue et la maltraitance cesser par une prise de conscience, une information, une concertation entre intervenants, un signalement aux autorités responsables ou par la simple mise en évidence qu'il y a maltraitance.

Bibliographie : Hugonot R. « la vieillesse maltraitée » Dunod - OMS : rapport mondial sur la violence et la santé